



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MAI 2026**

Le 4 Mai deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Garrigues (34160), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dûment convoqué par M. Patrick MARY, Maire de Garrigues.

Date de la convocation : 28 avril 2026

Conseillers : En exercice : 8 Présents : 6 Pouvoirs : 2 Votants : 8

Présents : CHARBONNIER Clara, MONZIOLS Rosette, DE DUYSCHÉ Patrick, LECHEVALIER Stève, MARY Patrick, NIEL Claude.

Absentes : GRONCHI Wladimira, MARTIN Elodie.

Procurations : GRONCHI Wladimira à MARY Patrick, MARTIN Elodie à MONZIOLS Rosette.

Secrétaire de séance : MONZIOLS Rosette

DM 26-2026 : désignation élus à la CCID (Commission de Contrôle des Impôts Directs)

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants;

Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Suite à l'appel à candidatures auprès des administrés, la commune n'ayant reçu aucune demande d'inscription auprès de la commission, les membres du Conseil proposent leurs candidatures comme suit :

Les commissaires titulaires :

Mr MARY Patrick
Mme GRONCHI Wladimira
Mme MONZIOLS Rosette
Mr LECHEVALIER Stève

Les commissaires suppléants :

Mr DE DUYTSCHE Patrick
Mme MARTIN Elodie
Mme CHARBONNIER Clara
Mr NIEL Claude

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Garrigues, le 5 Mai 2026

Le Maire
Patrick MARY



La secrétaire de séance
MONZIOLS Rosette

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.